



**1. Renseignements sur l'identité du requérant\***

Nom de l'entreprise (le cas échéant):		
Nom de famille (lettres moulées):	Prénom (lettres moulées):	
Adresse (numéro, rue, bureau):		
Ville:	Province:	Code postal:
Téléphone:	Poste:	Courriel:

\* N.B. Le requérant est la seule personne-ressource qui recevra les communications liées à la demande

**2. Renseignements sur l'identité du propriétaire de l'immeuble (si différent du requérant)**

Nom de l'entreprise (le cas échéant):		
Nom de famille (lettres moulées):	Prénom (lettres moulées):	
Adresse (numéro, rue, bureau):		
Ville:	Province:	
Téléphone:	Poste:	Courriel:

**3. Renseignements sur l'identité de l'entrepreneur (si différent du requérant)**

Nom de l'entreprise (le cas échéant):	N° RBQ:	N° NEQ:
Nom de famille (lettres moulées):	Prénom (lettres moulées):	
Adresse (numéro, rue, bureau):		
Ville:	Province:	
Téléphone:	Poste:	Courriel:

**4. Localisation des travaux**

Adresse:	
Numéro de lot (X XXX XXX):	Numéro de matricule (XXXX-XX-XXXX):

## 5. Renseignements relatifs à la demande

Type de bâtiment:	Bâtiment principal	Garage	Remise
	Bâtiment agricole	Autre (préciez):	
Le bâtiment visé par les travaux est-il raccordé aux services municipaux:	Aqueduc	Égoût	
Description détaillée du bâtiment ou de la construction à être démolie (incluant méthode de démolition):			
Date prévue de début des travaux (aaaa-mm-jj):			
Date prévue de fin des travaux (aaaa-mm-jj):			
Coût prévu des travaux (avant les taxes et excluant le coût du terrain):			

## 6. Documents joints à la demande

Vous pouvez transmettre les plans en format PDF ou en une seule copie papier

Si le requérant n'est pas le propriétaire, une procuration de ce dernier.

Des photos en couleurs de chaque élévation de tout bâtiment ou construction à démolir.

Un plan indiquant l'emplacement du bâtiment à démolir, les limites du terrain et les dimensions extérieur dudit bâtiment à démolir.

Un exposé des motifs qui justifient la démolition et tout document jugé pertinent par le requérant pour démontrer l'état des lieux, tels que des rapports techniques et économiques, des avis de professionnels ou des images présentant l'état du bâtiment ou de la construction, de ses systèmes, de sa structure et de ses matériaux.

Un programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé qui doit:

- Préciser les aménagements proposés lorsqu'il est prévu que le terrain demeure vacant;
- Préciser les utilisations, les constructions et les aménagements proposés lorsque le programme de réutilisation du sol ne comprend pas la construction d'un bâtiment principal;
- Préciser la superficie, la hauteur et, au moyen d'un plan préliminaire (coupes, élévations et plans d'étage), les caractéristiques architecturales et les usages projetés des bâtiments à être construits sur le terrain. Lorsqu'il s'agit d'un bâtiment principal d'usage résidentiel, le programme doit préciser le nombre et la superficie des logements projetés;

Lorsque le projet vise un immeuble patrimonial, une étude patrimoniale produite par un spécialiste.

Acquitter les frais afférents - 25.00\$

### Note:

La démolition de bâtiment et de construction est encadrée par le règlement sur la démolition d'immeubles numéro 719-2023. Des procédures particulières s'appliquent à certains projets. Il faut se référer à ce dernier pour identifier la procédure applicable.

## 7. Signature

Le requérant d'un permis ou d'un certificat d'autorisation, s'il n'est pas propriétaire de l'immeuble visé par ce permis ou certificat, est responsable d'obtenir toute autorisation nécessaire auprès du propriétaire de l'immeuble ou de tout titulaire d'un droit réel dans celui-ci, préalablement à l'exécution des travaux projetés.

Le requérant soussigné certifie que les données contenues dans la présente demande et dans les documents qui y sont joints sont vraies, exactes et complètes.

La délivrance d'un permis ou certificat, l'approbation des plans et devis ainsi que les inspections faites par un fonctionnaire sont des opérations à caractère administratif et ne doivent pas être interprétées comme constituant une garantie de la qualité des plans, devis et travaux ou de conformité avec les lois et les règlements applicables à ces travaux. Les dispositions des règlements d'urbanisme et de tout loi ou règlement provincial doivent être satisfaites non seulement au moment de la délivrance du permis ou du certificat, mais en tout temps après la délivrance de celui-ci.

Le fonctionnaire désigné délivre un permis (ou un certificat) s'il constate, sur la foi des documents soumis, que le projet est conforme à la réglementation municipale et provinciale en vigueur.

Signature du requérant

Date (aaaa-mm-jj)